

## **SUR LES STANDS** (ARTICLE 25 du REGLEMENT INTERIEUR)

Il est interdit :

- *De circuler avec une arme chargée.*
- *D'armer son arme en dehors du pas de tir*
- *De diriger le canon d'une arme ailleurs qu'en direction des cibles*
- *De tirer sur un autre objet que les cartons ou silhouettes prévus à cet effet*
- *De tirer dans le stand 10 m avec un autre calibre que le plomb 4.5 mm*
- *De toucher l'arme ou le matériel d'un autre tireur sans son autorisation*
- *De tirer avec une arme automatique*
- *De tirer avec une arme prohibée*
- *De tirer sur les quilles ou aux stands 25 m avec une arme de **Calibre 44** Magnum ou calibre supérieur au 44 Magnum*
- *De fumer sur les stands.*
- *De tirer sur les cibleries GONGS installées sur les différents stands avec d'autres calibres que ceux **autorisés** sur ces stands, dont la liste est affichée visiblement.*
- *De poser des objets sur les supports de quilles ou sur les supports de cibles aux fins de tirer dessus, et CE AVEC N'IMPORTE QUEL CALIBRE dans n'importe quel stand.*
- *De pratiquer le tir avec une tenue militaire ou assimilée, de se chausser avec des tongs ou des sandales, de se présenter en tenue incorrecte.*